



Travaux illégaux sur terrain privé

Par **mirguette_old**, le **27/05/2007** à **10:36**

Bonjour,
Je suis propriétaire en indivision d'un terrain de 4 500 m², en landes.
Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du il y a deux mois, a implanté un forage, ravagé au bulldozer le terrain, rajouté une ligne souterraine électrique, déposé des tombereaux de terre pour camoufler la ligne, etc.
Tout ceci sans autorisation, sans nous avoir consultés.
La procédure du DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été lancée par le Syndicat il y a.... 3 jours !
Puis-je demander des dommages et intérêts ? Puis-je me retourner contre eux et si oui pour quels motifs ?
Le Président du Syndicat nous demande maintenant de signer une autorisation pour leur permettre de poursuivre cette opération par retour de courrier et qu'ensuite "nous n'égocierons". Je ne suis pas d'accord. Il nous dit qu'il "ne peut pas attendre les deux ou trois ans réglementaires"
De plus, ce terrain fait également partie d'un vaste projet immobilier, qui le rendra constructible sous peu. Le prix de vente sera donc différent.
Que dois-je faire ?
Merci pour votre aide